



AUX SALAISONS SAVOYARDES rappelle Rillettes supérieures de Savoie Pur Porc



- Noms des modèles ou références concernés : **Rillettes supérieures de Savoie Pur Porc - Pot de 180g**
- Marque : **SELECTION DU TERROIRS**
- **GTIN 3538350008041 Lot 10423 Date de durabilité minimale 31/01/2026**
- Conditionnements : **Pot de 180g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/01/2023 au 04/07/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **FR 73 087 001 CE**
- Zone géographique de vente : **Régions : Auvergne-Rhône-Alpes**
- Distributeurs : **Gamm vert**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence possible de morceau(x) de verre.**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Description complémentaire du risque : **En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé de ne pas consommer le produit.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 31 janvier 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0479623367**
- Informations complémentaires publiques : **Merci de bien vouloir vous rapprocher du magasin dans lequel le produit a été acheté.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre